

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Propos liminaires

Le Rapport d'Orientations Budgétaires – ROB – constitue la 1^{ère} étape du cycle budgétaire annuel du Parc naturel régional. Il précède l'élaboration du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et éventuelles Décisions Modificatives. Le cycle budgétaire annuelle se clôture par l'adoption du Compte Financier Unique.

La loi du 06 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était prévu pour les départements (loi du 02 mars 1982).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 dite loi « NOTRe » est venu créer de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Aussi, en vertu des articles L 2312-1 / L 3312-1 / L 4312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés, le débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires portant sur :

- Les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- L'évolution et les caractéristiques de l'endettement et des ressources de la collectivité.

Le ROB doit être présenté dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif. Ce rapport permet au Comité syndical d'échanger sur les directives budgétaires et de disposer d'informations sur la situation budgétaire de la structure mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Le présent rapport présente les orientations budgétaires pour l'année à venir, les éventuels engagements pluriannuels, l'état de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Introduction

Les orientations budgétaires du Parc sont proposées chaque année en application des objectifs inscrits dans la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout (2010-2025) laquelle est organisée selon 4 vocations, 13 orientations, elles-mêmes déclinées en 46 mesures opérationnelles.

Vocation 1 : Scarpe-Escout, Terre de solidarités où s'invente, entre ville et campagne, une nouvelle manière de vivre et d'habiter son territoire	Orientation 1 : Adopter une nouvelle gestion de l'espace équilibrée et volontariste
	Orientation 2 : favoriser un « mieux vivre » ensemble et réduire les clivages sociaux entre sous-territoires du Parc
	Orientation 3 : Développer la coopération et la solidarité territoriale
Vocation 2 : Scarpe-Escout, Terre de nature et de patrimoine où l'eau, le bâti, le minier...forgent le caractère rural et les identités du territoire	Orientation 4 : Préserver et restaurer les réseaux écologiques
	Orientation 5 : Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière
	Orientation 6 : Préserver et valoriser les paysages
Vocation 3 : Scarpe-Escout, Terre d'un développement réfléchi où les ressources locales et les valeurs du Parc transfrontalier sont créatrices d'activités économiques	Orientation 7 : Lever les freins pour préserver un tissu économique dynamique, en particulier agricole
	Orientation 8 : Développer les activités valorisant l'identité et les ressources locales du territoire
	Orientation 9 : Encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement
Vocation 4 : Scarpe-Escout, Terre de mobilisation où les individus s'investissent en faveur du territoire	Orientation 10 : Connaître et faire connaître pour partager les caractéristiques et les enjeux du territoire
	Orientation 11 : Déployer la sensibilisation et l'éducation au territoire
	Orientation 12 : Susciter l'envie d'agir et donner les moyens de développer une citoyenneté et une coopération active
	Orientation 13 : Agir avec le territoire à travers la coopération européenne et internationale

Par ailleurs, la région ayant un rôle moteur dans le pilotage des Parcs naturels régionaux et occupant une place prépondérante dans leur financement, des engagements spécifiques sont contractualisés pour la période 2023-2025 par le biais de la Convention pluriannuelle d'objectifs - CPO.

La CPO a assigné au Syndicat mixte les objectifs suivants :

- Multiplier les démarches innovantes sur le territoire de Parc
- Conforter le Parc dans son rôle de relais des orientations stratégiques régionales

Ces objectifs sont ensuite déclinés de manière opérationnelle selon les thématiques suivantes : biodiversité, agriculture, transports/mobilité, tourisme, énergie renouvelable et aménagement/logement.

Afin de mettre en œuvre les objectifs de la Charte et de la convention pluriannuelle d'objectifs, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout dispose de types de ressources :

- Les recettes statutaires :

- Contributions des collectivités membres (Région, Département, Communes et EPCI)
- Dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat

Ces recettes sont globalement stables en valeur absolue. Elles représentent entre 55 et 60% des recettes du syndicat mixte.

- Les recettes sur opérations

Ces recettes sont liées à la mise en œuvre d'opérations spécifiques identifiées par les partenaires (Agence de l'eau, Ademe, Dreal, Europe...) ou par des collectivités membres.

Ces recettes sont dans leur grande majorité perçue après la réalisation des actions, parfois avec un décalage pouvant atteindre plusieurs années. Le syndicat mixte est donc tenu d'avancer la trésorerie nécessaire à leur mise en place.

Les orientations budgétaires contenues dans le présent rapport constituent donc la traduction financière des engagements pris par le Parc au travers de sa Charte et des engagements pris envers ses partenaires et en particulier ceux formalisés dans la CPO conclue avec la Région.

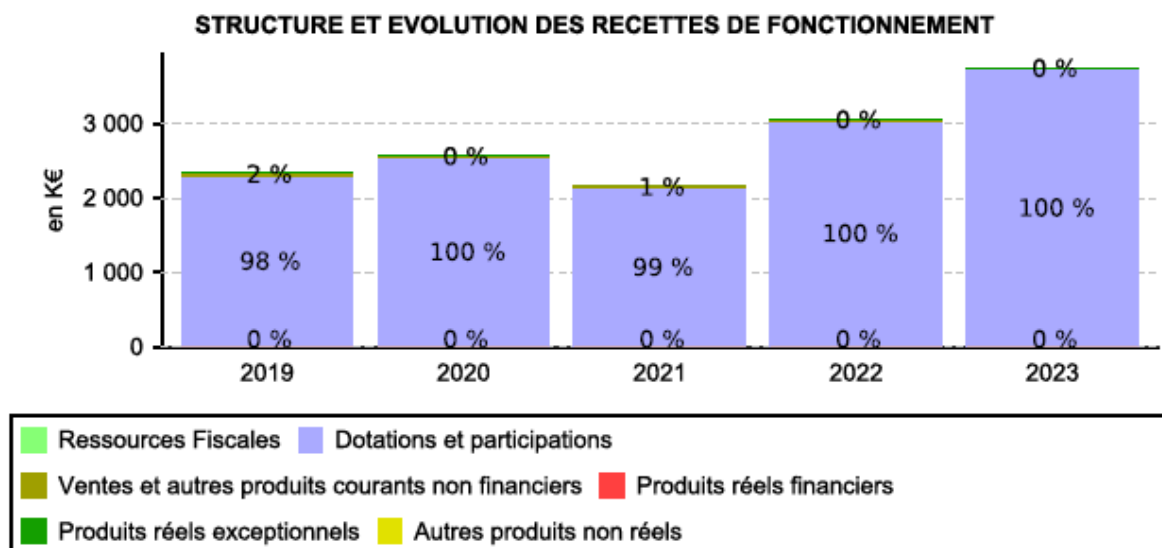
Le rapport d'orientations budgétaires a pour but de permettre aux élus du Comité syndical de débattre de celles-ci préalablement au vote du Budget primitif 2025.

Il retracera dans une 1^{ère} partie, les évolutions constatées sur les exercices antérieurs ; lesquelles serviront de base aux perspectives pour l'exercice 2025, présentées dans une 2^{nde} partie. Enfin, la 3^e partie fera un zoom sur la structuration et l'évolution des effectifs.

Partie 1 – Evolutions budgétaires 2019-2024

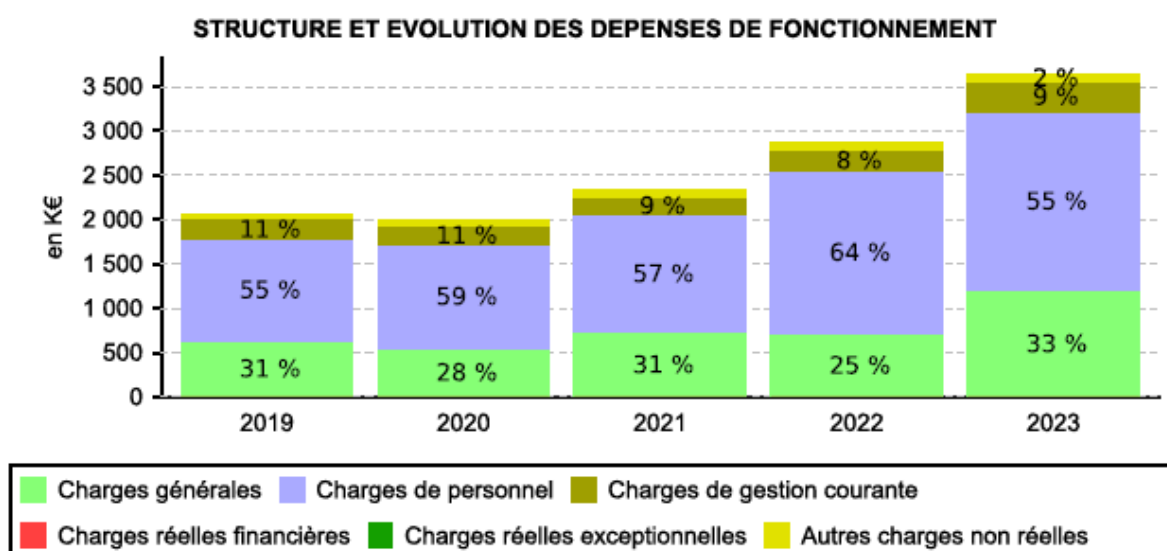
Les graphiques ci-dessous sont issus du document de valorisation financière et fiscale 2023 réalisé par le SGC de Wallers.

La section de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement du Syndicat mixte proviennent quasi exclusivement de dotations et participations reçues de ses membres et partenaires. Les autres recettes (location d'un bien à un particulier, remboursement d'indemnités journalières, vente de bois...) sont anecdotiques.

En 2024, le montant des dotations statutaires est resté stable par rapport à 2023.



Les charges de personnel représentent la majeure partie des dépenses de fonctionnement. Certains postes vacants ont également été pourvus en 2023 (directeur adjoint, chargée de mission circuits courts, animatrice SAGE...).

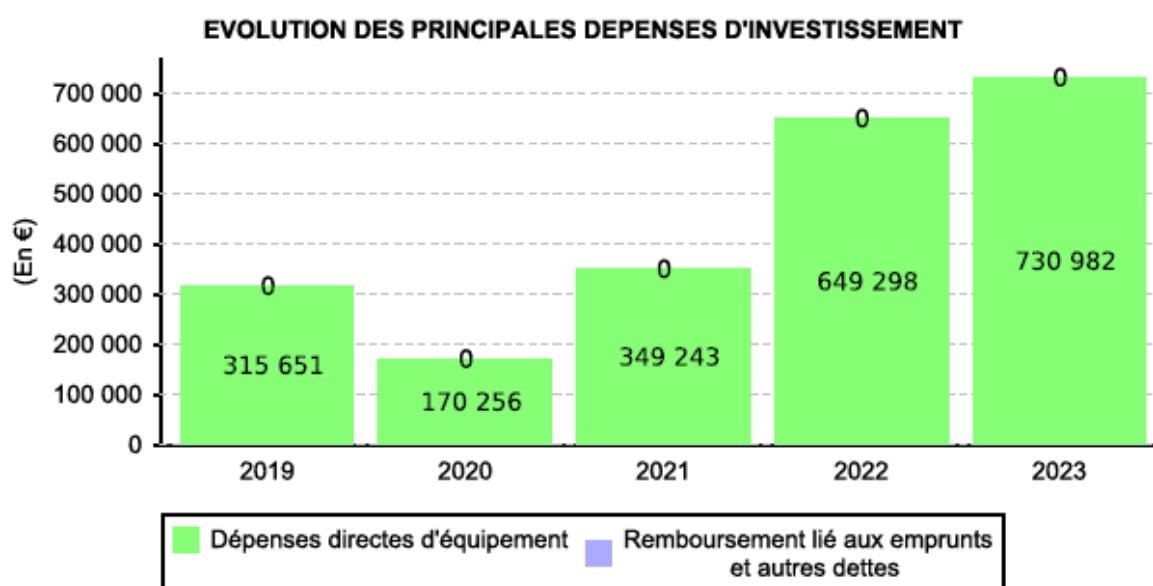
En 2023, les charges à caractère général ont fortement augmenté en lien notamment avec la révision de la Charte (156 000 € de frais d'étude et d'ingénierie), et avec les paiements pour services environnementaux (315 900 €) ou encore l'accompagnement de 2 communes dans des projets d'urbanisme durable. Certaines de ces charges supplémentaires doivent bénéficier de prise en charge par les financeurs non perçues en 2023.

L'exercice 2023 a également été impacté par l'inflation et les conséquences des mesures salariales prises par le gouvernement (revalorisation du point d'indice, rééchelonnement indiciaire).

Concernant l'exercice 2024, les dépenses de fonctionnement auront le même ordre de grandeur qu'en 2023 : les frais de personnel sont, dans l'attente de la clôture des comptes, estimés à 62.69 % et les charges générales sont à 30.74 % du total des dépenses de fonctionnement.

Plusieurs recrutements ont eu lieu en 2024 afin de faire face au développement d'actions nouvelles notamment dans le cadre du volet 2 des Atlas de la Biodiversité Communale et des projets Interreg Mona et Cap biodiversité. Ces charges nouvelles sont en partie compensées par les financements liés à ces opérations spécifiques. Par ailleurs, les recrutements opérés en cours d'année 2023 ont produit des effets en année pleine sur 2024.

La section d'investissement



Les exercices 2022 et 2023 ont été marqués par des travaux d'ampleur menés, dans le cadre des programmes LIFE, FEDER, France relance sur les sites dont le Syndicat mixte assure la gestion.

Les dépenses d'investissement 2024 sont minimales, de l'ordre d'environ 61 000 €.

En 2024, des travaux de rénovation énergétique des extensions de la Maison du parc ont été lancés et se concrétiseront en 2025 pour un montant de l'ordre de 350 000 € qui seront intégralement autofinancés. Des restes à réaliser ont été établis en conséquence.

Le Syndicat mixte a dégagé des recettes exceptionnelles, en 2024, en vendant plusieurs propriétés pour un total de 77 500 €.

Evolution du résultat 2020-2024

	2020	2021	2022	2023
Fonctionnement	571 500.52 €	-176 355.38 €	187 907.17 €	107 465.59 €
Investissement	89 491.96 €	-195 835.46 €	-362 4697.85 €	-226 657.41 €
Total	660 992.48 €	-372 190.84 €	-174 590.68 €	-119 191.82 €

Excepté en 2021, le résultat de clôture en fonctionnement est traditionnellement excédentaire.

Les années 2021 à 2023 ont vu la réalisation d'importants programmes de travaux générant un déficit de la section d'investissement.

En 2024, le résultat sera nuancé du fait des restes à réaliser générés par les travaux de la Maison du Parc engagés fin 2024.

Etat de la dette

Le Syndicat mixte n'est pas lié par des emprunts et n'a pas prévu d'y avoir recours à court terme.

Toutefois, en raison du décalage entre la réalisation des actions et la perception des subventions correspondantes, le recours à l'utilisation d'une ligne de trésorerie pourra être étudié en 2025, en cas de besoin, notamment de décalage du versement des contributions statutaires.

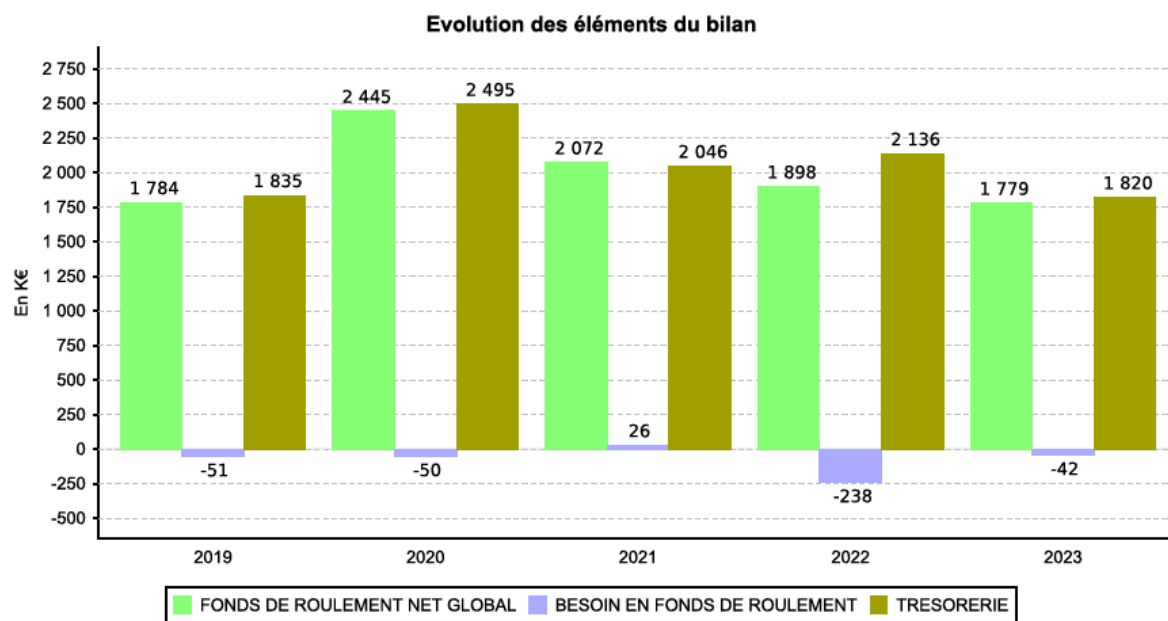
Les indicateurs financiers

Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie sont arrêtés au 31/12/N

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il constitue une réserve et en ce sens, se doit d'être positif. A défaut, il indiquerait une fragilité financière de la structure.

Le besoin en fonds de roulement traduit le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

La trésorerie correspond à la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Elle comprend généralement le solde du compte au Trésor public au 31/12/N.



Partie II. Les perspectives pour l'exercice 2025

Les orientations budgétaires 2025 sont à inscrire dans un contexte national très incertain.

Conformément aux statuts, le fonctionnement général du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout est financé par ses membres statutaires, à savoir le territoire du Parc (regroupant les Communes du territoire et les cinq E.P.C.I.), le Conseil départemental du Nord et le Conseil régional Hauts-de-France.

A ce jour, les prévisions budgétaires 2025 pour le budget de fonctionnement du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout vont évoluer à la baisse notamment pour ce qui concerne la participation liée à la convention pluriannuelle d'objectif avec la Région.

Les perspectives financières présentées ce jour vont devoir tenir compte de ses baisses de recettes annoncées.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement hors actions, les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses.

Concernant les actions, le budget est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des projets et des programmes financiers. Certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements. Toutefois, compte-tenu des baisses de recettes annoncées, une réflexion sera engagée sur la mise en œuvre effective des projets.

Les recettes du Parc

Les ressources financières mobilisées ou à mobiliser pour la réalisation du programme d'activité 2025 et inscrites à ce jour au Débat d'orientations budgétaires tiennent donc compte :

- ✧ Des statuts du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout qui fixent les modalités de participation de ses membres statutaires ;

Les cotisations des membres du Syndicat mixte sont déterminées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource pérenne du Parc. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs. Elles vont toutefois connaître une baisse pour ce qui concerne la participation régionale.

- ✧ De la mise en œuvre de conventions diverses avec d'autres financeurs :
 - Etat
 - DREAL : Ingénierie territoriale du Parc
 - DREAL : Projet Suivi et évaluation de la Charte
 - DRAAF/Agence de l'eau : animation des PAEC (subvention notifiée)
 - Fonds vert : tourbière de Vred – renaturation par déboisement et création d'une parcelle de retrait pour le pâturage (subvention notifiée)
 - Fonds vert : arbres têtards
 - Fonds vert : actions post ABC
 - Agence de l'Eau
 - Projet SAGE Scarpe aval / Animation et mise en œuvre
 - Projet SAGE Scarpe aval / Communication
 - Projet CARE / Animation et mise en œuvre

- Projet CARE / Action de réduction des risques de lixiviation de l'azote
 - Projet Préservation et gestion des cœurs de biodiversité
 - Projet RAMSAR / Animation du label
 - Projet RAMSAR / Communication
 - Projet Agriculture et zones humides (subvention notifiée)
 - Projet Animation du dispositif P.S.E. (Paiements pour Services Environnementaux) expérimental et du P.S.E. élevage à l'herbe (en partenariat avec les EPCI du territoire)
 - Projet Life+Anthropofens / Tourbières alcalines (subvention notifiée)
 - Projet plan Bio (subvention notifiée)
 - Etude HMUC
 - Etude lixiviation de l'azote (subvention notifiée)
 - Marais de Fenain ; travaux de restauration (subvention notifiée)
- E.P.C.I.
 - Projet SAGE Scarpe aval / Animation et mise en œuvre (subvention notifiée)
 - Etude HMUC (subvention notifiée)
 - PSE maintien de l'élevage à l'herbe (subvention notifiée)
- Politiques spécifiques du Conseil départemental
 - Les itinéraires de randonnée
 - Restauration des arbres têtards (subvention notifiée)
- Conseil Régional des Hauts-de-France
 - Révision de la Charte (inscrite à la CPO) (subvention notifiée)
 - Projet Transition énergétique et volet filière-bois
 - Animation Natura 2000
- Les préleveurs d'eau (Métropole Européenne de Lille, Noréade et Douaisis Agglo)
 - Projet CARE / Animation et mise en œuvre
 - Etude lixiviation de l'azote
- O.F.B. (Office Français de la Biodiversité)
 - Atlas de la Biodiversité Communale 2024-2025 (subvention notifiée)
- Union Européenne : (subventions notifiées)
 - Life+Anthropofens
 - Mona
 - Henriette
 - Cap biodiversité
- Fondation du Patrimoine (subventions notifiées)
 - Tourbière de Vred – renaturation par déboisement et création d'une parcelle de retrait pour le pâturage
 - Marais de Fenain ; travaux de restauration
- ADEME

- Plans paysage - volet transition énergétique et écologique (subvention notifiée)
- Fonds pour l'arbre
 - Aide à la mise en œuvre du label Haie (subvention notifiée)

L'année 2025 présentera les particularités suivantes :

- L'Agence de l'eau Artois Picardie entre dans son 12^e programme avec des modalités de financement revues notamment pour ce qui concerne l'animation des dispositifs (financement des postes) qui seront évalués en fonction des résultats obtenus.
- Les projets Interreg suivants seront exercés en année pleine pour la 1^{ère} fois
 - Cap Biodiversité
 - Henriette

Le projet Mona entrera dans sa 2^e année avec notamment la livraison d'une étude lancée sur la manière d'accompagner les changements de comportement des visiteurs sur 10 sites emblématiques du territoire.

Le projet LIFE + ANTHROPOFENS entrera dans sa 6^e année avec la mise en place d'éléments de mobilier à la tourbière de Vred.

Le GECT pilotera également en 2025 les projets Prem'se (circuits courts) et Pratic (partage d'information cartographique à l'échelle des 2 parcs transfrontaliers)

Par ailleurs, le retour de l'Union européenne est attendu dans le cadre des projets Cultiv'ajust, TARTINE (Transformation Alimentaire Régionale Transfrontalière et INnovante en faveur de l'Economie locale) et Anneau bleu.
- La Maison de la Forêt : suite à la fin de la convention avec l'Adepse, et en l'absence de demande de reconduction de la part de l'association, la Maison de la Forêt n'a plus d'occupant permettant la poursuite de l'activité. Saisi de cette question, le Bureau syndical a proposé qu'une mission externalisée puisse travailler sur les besoins du territoire en éducation à l'environnement en y associant les acteurs locaux et les 5 EPCI. Dans l'attente, compte-tenu des restrictions budgétaires, le Syndicat mixte ne pourra dégager les moyens nécessaires pour y assurer lui-même l'accueil du public.
- Le site d'Amaury : jusqu'à la rétrocession des bâtiments à l'EPF, le Syndicat mixte doit maintenir la sécurisation du site, procéder aux dé raccordements des concessionnaires, au déménagement des biens et réaliser une étude d'évaluation des enjeux faune/flore. Par ailleurs, le Syndicat mixte restera engagé sur le site et sa gestion. A ce titre, il réalisera une étude de structure de la passerelle sur le Jard. En fonction de la recevabilité du dossier Interreg Anneau bleu, des travaux d'aménagement complémentaires seront envisagés.
- En tant que structure porteuse du SAGE Scarpe Aval, le Parc a dû reporter de fin 2024 à 2025 une vaste étude Hydrologie Milieux Usages Climat dont l'objectif est de :
 - Déterminer des débits objectifs d'étiage et des volumes prélevables ainsi qu'une répartition de ces volumes entre les usagers
 - Proposer un programme d'action et d'adaptation

Le coût de cette étude est estimé à environ 300 000 € HT.

- Des travaux devront être menés sur la Maison du parc. Ceux-ci sont estimés à environ 350 000 € TTC hors besoin de fondations spéciales en cours d'évaluation. En effet, les extensions des années 80 présentent désormais des désordres structurels d'importance affectant les toitures et les murs rideaux. Ces travaux seront l'occasion de commencer à obtenir une meilleure performance énergétique pour le bâtiment principal.
- L'ensemble du serveur informatique du syndicat mixte doit être remplacé pour un coût estimé à environ 35 000 € HT.
- Les dépenses au titre du fonctionnement du GECT Parc naturel Européen des Plaines Scarpe Escaut sont estimées à 60 000 € en 2025. Elles sont essentiellement liées aux deux micro-projets, financés à 100% par Interreg VI. Les dépenses de fonctionnement courantes, estimés à 12 000 € seront quant à elles prises en charge à part égale par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut soit 6 000 € pour le PNRSE.

Partie 3 – Les effectifs mobilisés pour mettre en œuvre la Charte et le programme d’action du Syndicat

Depuis l’année 2022, Le budget avoisine 3 à 3.5 millions d’euros, en raison principalement du transfert de 15 postes d’Espaces naturels régionaux vers le Syndicat mixte fin 2021.

La masse salariale représente donc une part prépondérante des dépenses de fonctionnement, de l’ordre de 62.69 % estimés pour 2024.

En effet, l’équipe technique constitue le premier moyen d’intervention du Syndicat mixte, notamment en accompagnant, initiant et conseillant les partenaires dans leurs projets de développement et de préservation entrant dans les champs d’intervention sur le territoire, mais aussi en mettant en œuvre des actions expérimentales et innovantes, dans un objectif de reproductibilité.

L’effectif du Syndicat mixte au 1^{er} janvier 2025 est de 41.7 équivalents temps plein répartis de la manière suivante :

- 22.7 agents titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale
 - Agents de catégorie C : 8.7
 - Agents de catégorie B : 5
 - Agents de catégorie A : 9
- 19 agents contractuels
 - 3 C.D.I. ;
 - 4 recrutements en l’absence de candidatures de fonctionnaires ;
 - 1 recrutement en l’absence de cadre d’emploi
 - 5 contrats de projet
 - 6 recrutements temporaires / saisonniers

A ce jour, il est prévu de recruter, en 2025, un agent à mi-temps afin d’assurer l’entretien courant des bâtiments et matériels de la Maison de parc.

Toutefois, en fonction des projets Interreg actuellement en cours d’instruction, des recrutements complémentaires spécifiques pourront être mis en œuvre notamment via des contrats de projet qui permettent de répondre aux besoins spécifiques de projets encadrés dans le temps.

Pour 2025, le glissement vieillesse technicité se traduira par des dépenses supplémentaires à hauteur de 8 000 €.

Le Syndicat mixte ne disposant pas de recettes dynamiques, chaque mesure salariale impacte directement pleinement son budget.

Il est demandé au Comité Syndical réuni ce jour de prendre acte des propositions budgétaires envisagées pour l’exercice 2025, conformément aux dispositions de l’article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.